

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT
CANTON DE LODÈVE

## COMMUNE DE LODÈVE

### DÉCISION

numéro MLDC_221214_092
---------------------------

portant sur

## RÉALISATION D'UN PRÊT A TAUX FIXE D'UN MONTANT DE DEUX CENT QUATRE VINGT MILLE EUROS AUPRÈS DE LA BANQUE POSTALE

Le Maire de la commune de Lodève,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et notamment l'article L.2122-22 dont l'alinéa 20,

**VU** la délibération n°MLCM\_200710\_02 du Conseil municipal du 10 juillet 2020 par laquelle le Conseil municipal délègue au Maire la prise de décision prévue aux articles du CGCT sus- visés,

**VU** les crédits inscrits en recettes à l'article 1641 du budget principal 2022,

**VU** la proposition de la Banque postale en date du 7 décembre 2022,

**CONSIDÉRANT** la nécessité de ce prêt pour le financement de la rénovation du complexe Lutéva Ramadier en vue de la création d'un centre social et de sa rénovation thermique,

### DÉCIDE

- **ARTICLE 1** : de contracter auprès de la Banque postale, un prêt à taux fixe dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

- prêt à taux fixe- classification suivant score Gissler : 1A
- montant : deux cent quatre-vingt-huit mille euros (288 000 €)
- durée : vingt cinq ans
- taux d'intérêt annuel : 3.36 %
- échéances : périodicité mensuelle
- base de calcul : nombre exact de jours écoulés sur la base d'une année de 360 jours
- mode d'amortissement : constant
- commission d'engagement : 0.125 % du montant du contrat de prêt
- remboursement anticipé : possible à une date d'échéance d'intérêts moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle - *préavis : cinquante jours calendaires*
- versement des fonds : en une fois avant la date limite du 27 janvier 2023 - *préavis : cinq jours ouvrés TARGET/PARIS*

- **ARTICLE 2** : de préciser que les droits, obligations et conditions financières de chacune des parties seront définis dans un contrat spécifique,

- **ARTICLE 3** : de préciser que la recette correspondante est inscrite au budget principal, chapitre 16, article 1641,

- **ARTICLE 4** : de préciser que les dépenses relatives au paiement des intérêts seront imputées sur le budget principal, chapitre 66, article 6611, les dépenses relatives à la commission d'engagement seront imputées au chapitre 011, article 627,

- **ARTICLE 5** : de dire que le présent acte sera inscrit au registre des délibérations et sera transmis au service du contrôle de légalité,

Fait à Lodève, le quatorze décembre deux mille vingt-deux,

Le Maire  
Gaëlle LEVEQUE



## ANNEXE SOCIALE : Sport, culture et vie associative

Prêteur : LA BANQUE POSTALE  
Emprunteur : COMMUNE DE LODEVE  
Numéro de client : 0025025  
Numéro de contrat de prêt : MON543629EUR

Ce document constitue une annexe aux conditions particulières du contrat de prêt susmentionné ainsi qu'aux conditions générales de La Banque Postale version CG-LBP-2022-13.

- Description du projet financé : .....
- Référence budgétaire de l'opération d'équipement ou de l'autorisation de programme (si disponible) : .....
- Montant total du projet financé (en euros) : .....
- Type de projet financé : cocher le type de projet financé puis renseigner les informations correspondantes dans les tableaux ci-dessous (dernières données disponibles ou estimatives le cas échéant) :

Type de projet financé	Informations à renseigner selon la case cochée
	Nombre d'équipement(s) financé(s)
<input type="checkbox"/> Financement des équipements sportifs (gymnases, piscines, terrains de sport...)	-----
<input type="checkbox"/> Financement des équipements culturels (musées, patrimoine historique, bibliothèques, cinémas, théâtres...)	-----
<input type="checkbox"/> Financement des équipements de la vie associative locale (maisons des associations, maisons de quartiers...)	-----
<input type="checkbox"/> Financement des espaces verts (parcs, jardins...)	Surface totale d'espace(s) public(s) financé(s)
	----- m <sup>2</sup> ou ----- ha

L'emprunteur déclare avoir pris connaissance des obligations résultant de la présente Annexe Sociale spécifiées au titre « Dispositions Générales » (cf. « Déclarations et engagements de l'emprunteur » et « Communications dans le cadre des prêts éligibles au titre de l'Annexe Verte ou de l'Annexe Sociale ») des conditions générales de La Banque Postale version CG-LBP-2022-13 et atteste de l'exactitude des informations fournies :

A \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_

Nom et qualité du signataire habilité :  
(Cachet et signature)

La Banque Postale / 0025025 / MON543629EUR / 8 décembre 2022

---

L'emprunteur déclare expressément avoir reçu un exemplaire des conditions générales des contrats de prêt de La Banque Postale version CG-LBP-2022-13 auxquelles sont soumises les présentes conditions particulières et avoir pris connaissance de toutes les stipulations desdites conditions générales. En cas de contradiction entre les stipulations des conditions particulières et les stipulations des conditions générales, les stipulations des conditions particulières prévalent.

Pour l'emprunteur :

A \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

Nom et qualité du signataire :

Cachet et signature :

Pour le prêteur :

A Lyon, le 8 décembre 2022

Nom et qualité du signataire :

La Banque Postale / 0025025 / MON543629EUR / 8 décembre 2022

**Taux d'intérêt annuel** : taux fixe de 3,36 %  
*Base de calcul des intérêts* : nombre exact de jours écoulés sur la base d'une année de 360 jours

**Echéances d'amortissement et d'intérêts** : périodicité mensuelle

**Jour de l'échéance d'amortissement et d'intérêts** : 1<sup>er</sup> d'un mois

**Mode d'amortissement** : constant

**Remboursement anticipé** : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû  
*Préavis* : 50 jours calendaires  
*Indemnité* : actuarielle

#### COMMISSION

**Commission d'engagement** : 0,125 % du montant du contrat de prêt, régie par prélèvement sur le versement des fonds

#### DISPOSITIONS GÉNÉRALES

**Taux effectif global** : 3,42 % l'an  
*soit un taux de période* : 0,285 %, pour une durée de période de 1 mois

**Comptable assignataire** : numéro codique : 034007  
SGC DU COEUR D'HERAULT  
5 AVENUE DU PRESIDENT WILSON  
34800 CLERMONT L'HERAULT

**Notification** :

Prêteur	Emprunteur
La Banque Postale Secteur Public Local TSA 40200 69221 Lyon Cedex 02	COMMUNE DE LODEVE HOTEL DE VILLE PLACE DE L'HOTEL DE VILLE BP 62 34702 LODEVE CEDEX
E-mail : gestion@spl-labanquepostale.fr	

#### CONDITIONS SUSPENSIVES À L'ENTRÉE EN VIGUEUR DU CONTRAT DE PRÊT

L'entrée en vigueur du contrat de prêt est soumise à la production au prêteur au plus tard le 20/01/2023 et en tout état de cause 5 jours ouvrés TARGET/PARIS avant tout versement des fonds :

- des présentes conditions particulières paraphées et signées par le représentant dûment habilité de l'emprunteur,
- de la délibération ou de la décision préalable d'emprunt de l'organe compétent de l'emprunteur, exécutoire à la date de signature des présentes conditions particulières par le représentant dûment habilité de l'emprunteur, sauf si une délibération ou une décision n'est pas requise par les dispositions légales ou réglementaires applicables,
- de la ou des autorisations préalables d'emprunt de l'autorité tierce compétente si le recours à l'emprunt est légalement, réglementairement ou statutairement soumis à autorisation.

#### DÉROGATIONS/AMÉNAGEMENTS AUX CONDITIONS GÉNÉRALES ET AUTRES CONDITIONS SPÉCIFIQUES

Les parties sont convenues de ne pas déroger aux conditions générales, ni les compléter.

#### PROTECTION DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

Les dispositions relatives à la protection des données à caractère personnel sont décrites à l'article « Protection des données à caractère personnel » des Conditions Générales des contrats de prêt de La Banque Postale ci-jointes.

#### SIGNATURES

Fait en 2 exemplaires originaux.



EXEMPLAIRE ORIGINAL  
A RETOURNER

## CONDITIONS PARTICULIÈRES

Ces conditions particulières constituent un tout indissociable avec les conditions générales des contrats de prêt de La Banque Postale version CG-LBP-2022-13

### Références :

Numéro de client : 0025025

Numéro du contrat de prêt : MON543629EUR

Date d'émission des conditions particulières : 8 décembre 2022

**Prêteur** : **LA BANQUE POSTALE**  
La Banque Postale – SA à Directoire et Conseil de Surveillance – Capital social  
6 585 350 218 € – 115 rue de Sèvres 75275 Paris Cedex 06 – RCS Paris n°421  
100 645 – ORIAS n°07 023 424  
représentée par son représentant légal ou par toute personne dûment habilitée  
à cet effet

**Emprunteur** : **COMMUNE DE LODEVE**  
HOTEL DE VILLE  
PLACE DE L'HOTEL DE VILLE  
BP 62  
34702 LODEVE CEDEX  
SIREN n°213401425  
représenté(e) par son représentant légal ou par toute personne dûment  
habilitée à cet effet

### MONTANT, DURÉE ET OBJET DU CONTRAT DE PRÊT

**Score Gissler** : 1A

**Montant du contrat de prêt** : 288 000,00 EUR

**Durée du contrat de prêt** : 25 ans, soit un terme du contrat de prêt fixé au 01/02/2048

**Objet du contrat de prêt** : financer la rénovation-réaménagement du complexe Lutéva-Ramadier en vue de la création d'un centre social et de sa rénovation thermique

**Type de prêt** : Prêt social \*

\* Sous réserve du respect des conditions d'éligibilité énoncées à l'article « Communications dans le cadre des prêts éligibles au titre de l'Annexe Verte ou de l'Annexe Sociale » des conditions générales susvisées.

### TRANCHE OBLIGATOIRE À TAUX FIXE JUSQU'AU 01/02/2048

Cette tranche obligatoire est mise en place lors du versement des fonds.

**Montant** : 288 000,00 EUR

**Versement des fonds** : à la demande de l'emprunteur pendant la plage de versement fixée entre le 12/12/2022 et le 27/01/2023 avec versement automatique le 27/01/2023

**Nombre de versement(s) possible pendant la plage de versement** : 1 seul versement pour le montant total de la tranche

**Préavis** : 5 jours ouvrés TARGET/PARIS